



Le business de la sécurité privée

Porté par une tendance de fond, le marché devrait continuer de se développer au Luxembourg. Page 22

Entre annonces des banques et consolidations

Les décisions de la Fed, de la BOJ et d'Inbev/SAB Miller sont très attendues. Page 97



La société d'impact bientôt à la Chambre

Luxembourg. Le Conseil de gouvernement a adopté hier les amendements gouvernementaux relatifs au projet de loi portant création des sociétés d'impact sociétal. Les amendements gouvernementaux proposent de compléter le cadre fiscal applicable aux sociétés d'impact sociétal (SIS) dont on parle depuis début 2012. Celles-ci visent à garantir la bonne gestion financière de ces entreprises, mais également la primauté de la poursuite de la finalité sociale sur la distribution de bénéfices. Un incitatif fiscal est toutefois prévu pour attirer les investisseurs. (ps)

Ville e-friendly: Luxembourg dans le ventre mou

Londres. La fondation britannique Nesta, membre du think tank européen, European Digital Forum, a publié cette semaine le premier «Digital City Index». Celui-ci classe les villes européennes et quelques autres pour leur aptitude à créer un environnement propice au développement de start-up actives dans l'économie de l'internet. Luxembourg se place en 18^e position (sur 35) d'un classement dominé par Londres, Amsterdam et Stockholm. L'EDCI souligne que le Luxembourg, par des arrangements fiscaux, a su attirer des groupes phares de l'économie numérique, que le gouvernement travaille activement dans six domaines clés (FinTech, infrastructure, innovation des start-up, e-administration, e-skills et la promotion) pour faire du pays une «nation digitale», mais que «Luxembourg» (l'amalgame est fait entre la ville et le pays) ne connaît que trop peu de succès au niveau local. La fondation évoque néanmoins comme références deux sociétés (Ping-Value et CashCloud) très peu connues. (ps)

L'Union bancaire en voie de transposition

Luxembourg. Le conseil de gouvernement a adopté hier le projet de loi portant approbation de l'accord concernant le transfert et la mutualisation des contributions au Fonds de résolution unique signé. L'accord s'inscrit dans le cadre de l'Union bancaire qui tend à prévenir les crises bancaires et à briser le lien entre le risque bancaire et le risque souverain. Si une crise se produisait en dépit de la mise en place en novembre dernier d'un mécanisme de surveillance unique, les établissements devraient pouvoir faire l'objet d'une résolution ordonnée, pour que les déposants soient assurés de la sécurité de leur épargne. Le deuxième pilier de l'Union bancaire sera donc financé par l'industrie elle-même et non pas par l'argent du contribuable. Les contributions seront perçues par la CSSF. (C.)

La BEI, Northstar et l'Office du Ducroire s'engagent sur un nouvel outil financier paneuropéen

Coup de pouce aux PME à l'export

Une première enveloppe de 50 millions d'euros sur sept ans pour aller hors d'Europe

PAR THIERRY LABRO

La Banque européenne d'investissement, le fournisseur de financements à l'exportation Northstar et l'Office du Ducroire Luxembourg ont signé vendredi à la mi-journée un partenariat inédit. Il permettra de faciliter l'accès à des crédits à des PME hors de l'UE afin qu'elles achètent des biens de PME européennes. Un problème crucial pour les exportations européennes vers les pays en développement.

Imaginez: la société Fergusonne, au Luxembourg, fabrique de magnifiques tracteurs robustes pour travailler dans des conditions extrêmes. Sur un salon, son p.-d.g., Marc Masset, rencontre des clients algériens prêts à acheter deux exemplaires de ces monstres à 300.000 euros, prix catalogue. Seulement, la société algérienne n'a pas les ressources financières et malgré un rabais de dix pour cent que le Luxembourgeois est prêt à lui consentir, ne peut pas s'offrir ces deux machines.

Jusqu'ici, quand il en avait matériellement le temps, le patron de cette PME qui ne connaît pourtant pas la crise tentait d'aider son client potentiel à trouver de l'aide auprès des banques. Ou renonçait et perdait de belles occasions d'exporter ses produits en dehors de l'Union européenne.

Le problème de ces exportations impossibles à finaliser, mis en évidence sous la présidence italienne, et devenu une priorité de la Commission Juncker et de la présidence luxembourgeoise de l'UE, pourrait trouver un début de solution avec le dispositif signé hier, à midi et demi, à la Banque européenne d'investissement, par celle-ci avec Northstar Europe et l'Office du Ducroire Luxembourg.

50 millions pour tenter les PME

Northstar Europe est une société anonyme lancée en juin 2009 sous l'impulsion de Jeannot Krecké, alors ministre de l'Economie et du Commerce extérieur. Une déclinaison européenne de sa maison-mère: la Northstar canadienne, qui conserve deux tiers des parts, est spécialisée dans l'appui à l'exportation grâce à une coopération avec des principales banques canadiennes. Le Luxembourg s'associe au projet par l'intermédiaire de la Société nationale de crédit et d'investissement (SNCI) et l'Office du Ducroire, force de frappe pour l'export, qui en prennent chacun 17 %.

Six ans plus tard, après une augmentation de capital en 2014 de trois millions (pour deux millions au départ) et un premier exercice bénéficiaire de quelque 354.000



De gauche à droite, le gestionnaire de Northstar Europe, Matthias Wietbrock, le directeur de l'Office du Ducroire, Arsène Jacoby, et le vice-président de la BEI, Pim Van Ballekom. (PHOTO: BEI)

euros en 2014, Northstar, qui n'a pas vocation à gagner des millions d'euros comme une banque privée, pourrait connaître un nouveau développement intéressant.

Avec l'appui de l'Office du Ducroire, représenté hier par son président, Arsène Jacoby, elle est devenue le 241^e «client» de la BEI, qui lui a ouvert une ligne de crédit, pour l'instant de 50 millions d'euros, afin de favoriser l'obtention de crédits pour des acheteurs dans les pays principalement émergents, pour des montants allant de 500.000 euros à cinq millions d'euros, voire dix millions exceptionnellement sur une durée allant de trois à sept ans. La société qui exporte doit avoir moins de 3.000 équivalents employés dans le secteur des machines et équipements de ce type. Certains secteurs d'activités sont exclus du dispositif (jeu, le tabac, le real estate, les armes...) comme les sec-

teurs sensibles du domaine de l'environnement et les pays de destinations qui ne respectent pas les règles internationales ou qui n'ont pas d'accord avec l'UE.

Concrètement, pour faire simple, avec le contrat, M. Masset (Fergusonne) et les Algériens vont déposer un dossier auprès de Northstar, qui va mener une classique étude de risques à partir des données du pays dans lequel se trouve l'acheteur et de l'acheteur lui-même. Le crédit sera couvert à 95 % par une garantie de la BEI, assurée par l'ODL, qui se réassure lui-même auprès des agences européennes d'exportation.

Soit Northstar Europe valide le projet, ce qui n'est arrivé, depuis son lancement, que pour 100 des 600 projets qui lui ont été soumis (pour des raisons très différentes), l'argent est versé à la société luxembourgeoise dès qu'elle présente le bon de livraison des

deux tracteurs aux Algériens, qui doivent alors rembourser leur crédit, obtenu à de meilleures conditions que dans une banque commerciale classique grâce au triple A dont profite la BEI.

Le challenge, a admis le manager de Northstar Europe, Matthias Wietbrock, sera d'agir assez vite. «Deux à trois mois quand il s'agit d'une grosse transaction, ce n'est pas beaucoup, mais ça l'est pour une PME. Notre objectif est d'atteindre un mois à six semaines pour permettre à la transaction de se faire.»

La moyenne des montants se monte à un million d'euros. Des douze Etats membres qui ont déjà profité du «fournisseur de crédits à l'export» Northstar Europe - qui emploie huit personnes dont six au Luxembourg, le Grand-Duché (principalement pour Husky), l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie sont les plus actifs.

Un des outils en faveur des PME européennes

Luxembourg. Tant le vice-président de la Banque européenne d'investissement, Pim van Ballekom, que le directeur général de la DG Financement de la Commission européenne, Lucas Lazzaroli, ont profité de la signature du partenariat pour rappeler l'engagement de la Commission Juncker et de leurs services, à faire de l'aide aux PME une priorité absolue. «C'était déjà dans le plan Europe 2020 [de Barroso], mais nous irons plus loin dans ce secteur crucial pour la croissance, que ce soit sur l'innovation et la recherche ou l'emploi des jeunes», a ainsi affirmé Van Ballekom, rappelant que le groupe BEI avait injecté 28,1 milliards

d'euros en 2014 pour les PME, 22,2 directement par la BEI, 3,3 par le Fonds européen d'investissement et 2,6 par la BEI hors de l'Union européenne. Soit un soutien à près de 300.000 entreprises l'an dernier qui a permis de contribuer à la préservation de 3,9 millions d'emplois.

Les PME emploient deux tiers de la population européenne active. Hors PME financières, les 21,6 millions de PME emploient 88,8 millions de personnes et génèrent 60 % de la valeur ajoutée créée dans l'UE, soit 3,7 trillions d'euros.

Avec des produits spécifiques comme des prises de participation, des inves-

tissements mezzanine et des garanties, avec des intermédiaires divers de toutes sortes, avec des financements à tous les stades de développement (capital-risque, démarrage, amorçage, micro-crédits, fonds de roulement, etc.), ou en apportant d'autres produits bancaires complémentaires qu'elle obtient grâce à son triple A, la BEI dispose de toute une palette de possibilités.

Le Fonds européen d'investissement devrait permettre de débloquer 315 milliards d'euros ces trois prochaines années, dont 75 milliards pour les PME et les entreprises de moins de 3.000 salariés. (T. L.)